

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JANVIER 2013**

L'an deux mil treize, le lundi 07 janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 janvier 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, P. BARTHOUS, S. BLANCHARD, H. BOISSON, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINNE et S. LAVILLE.

**Secrétaire de séance** : Steve BLANCHARD

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

**2013/01/01 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE / VOLET PRÉVOYANCE MANDAT  
AU CENTRE DE GESTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion en date du 11 décembre 2012,

Vu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance,

2°) de retenir la convention de participation,

3°) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat, et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir du 1er juillet 2013 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime à compter du 1er janvier 2014,

4°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2014, à **3 euros**.

**PREND L'ENGAGEMENT** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

## 2013/01/02 - ÉGLISE : ÉTUDE DU DOSSIER DE L'ARCHITECTE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude sur l'état de l'église Saint-Séverin a été réalisée par Mme DOUTREUWE-SALVAING Françoise, Architecte DPLG. Les résultats de cette étude démontrent que d'importants travaux de restauration sont à réaliser.

Il présente l'estimation des travaux dont le montant s'élève à 305 828,02 € HT et précise qu'il est possible d'obtenir des subventions pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de faire effectuer les travaux de restauration de l'Église,
- autorise Monsieur le Maire à demander les subventions :
  - au Conseil Général, dans le cadre des aides accordées pour la restauration des édifices culturels non protégés, sur la base de 50 %, taux pour les communes de moins de 500 habitants, et, compte tenu du montant global des travaux qui s'élèvent à 305 828,02 € HT et qui est supérieur au triple du produit fiscal des 4 taxes de la commune (pour mémoire 38 971,04 € sur le budget primitif 2012), nous sollicitons une participation à hauteur de 90 %.
  - au Conseil Régional, au titre du FRIL, sur la base de 10 % du montant HT
- indique que la dépense correspondant à la totalité de l'opération, d'un montant de 365 770,31 € TTC, sera inscrite au budget primitif 2013 de la commune,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

## 2012/12/03 - QUESTIONS DIVERSES

- Réunion de révision des valeurs locatives à Saintes : personne n'est disponible pour y assister.
- Vœux du Conseiller Général le 11/01 à Pons : Mmes FREDERIC et LAVILLE iront.
- Vœux des Pompiers le 19/01 : personne ne pourra représenter la commune.
- Ligne ERDF/SDEER : RV avec MM ALVES et CHAUMETTE le jeudi 10/01 : Stéphane GENAUDEAU assistera Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire fait part d'une rencontre avec Monsieur Jean-Marie MAROLLEAU, notre interlocuteur DDTM : pour être en conformité avec la loi et ainsi permettre l'accès de la mairie et de la salle associative aux PMR (personnes à mobilité réduite), il va falloir modifier l'entrée de la mairie et de la salle et prévoir également une restructuration des WC et des urinoirs.
- Monsieur le Maire a également rencontré Mr Julien FONTAINE pour qu'il effectue une étude des niveaux et de l'écoulement des eaux sur tout le territoire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 45.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE